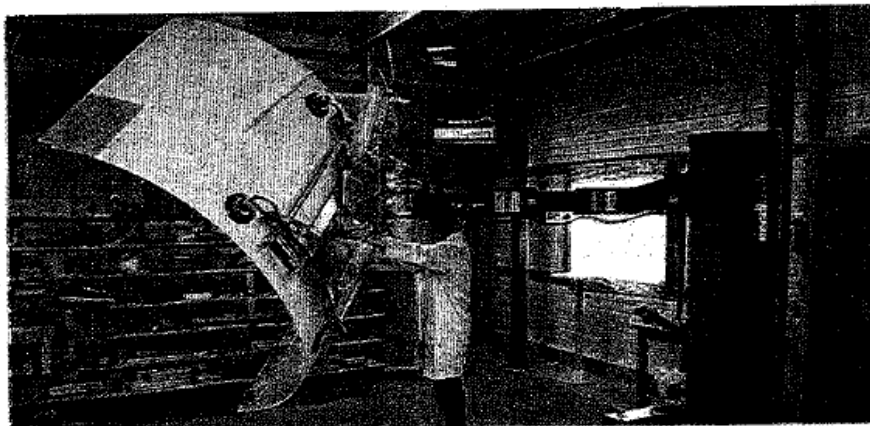


CONSEIL. L'entreprise de robotique déménage à Mouzillon

Installée dans la zone des Roitelières au Pallet, l'entreprise Néoditech, spécialisée dans la fabrication de bras articulés, va déménager dans un atelier-relais de 1 200 m² construit par Sèvre et Loire.

Cela fait plus de dix ans qu'elle est installée dans la zone d'activités des Roitelières au Pallet. Spécialisée dans la conception et la fabrication de bras articulés pour le secteur industriel, Néoditech affiche une belle santé. Portée par la politique de prévention des troubles musculo-squelettiques, la société, créée par Denis Joncheray, voit son chiffre d'affaires doubler tous les ans. Pour 2020, l'entreprise, en pleine phase de recrutement, annonce un chiffre d'affaires de 5,5 millions d'euros. Et un effectif d'une trentaine de personnes.

Le développement constant a obligé l'entreprise spécialisée dans les systèmes ergonomiques à s'étendre et pousser les murs. Aujourd'hui, à l'étroit dans des locaux inadaptés, l'entreprise de robotique cherchait un autre lieu. Après plusieurs années de recherche, la société a trouvé un terrain... d'entente avec la communauté de communes Sèvre et



En plein développement, l'entreprise installée au Pallet était à l'étroit dans ses locaux.

Loire. La collectivité en charge du développement économique a annoncé, la semaine dernière, qu'elle va faire construire un atelier-relais pour Néoditech, dans la zone d'activités des 4 Chemins à Mouzillon.

Bâtiment de 1 200 m²

Le bâtiment de 1 200 m² comprendra un atelier de production de 580 m², des bureaux de 390 m², une cantine de 30 m², des salles de réunion et un hall d'exposition. Le coût de la construction est estimé à 1,6 million d'euros. L'opération est blanche pour Sèvre et Loire. A terme, la collectivité qui compte déjà onze ateliers relais

va être intégralement remboursée de l'investissement. « La collectivité ne mettra pas un euro de sa poche », a expliqué Paul Corbet, en charge du Développement économique.

Le montage de l'opération, voté à l'unanimité, prévoit que le bâtiment sera loué pendant trois ans au prix de 10 225 € le loyer mensuel, avant d'être racheté par l'entreprise.

L'option du bâtiment relais se justifie pour la collectivité: « Cela facilite le développement économique d'une entreprise du territoire qui bénéficie d'un gain de trésorerie non négligeable puisqu'elle n'a pas à financer l'investisse-

ment initial », rappelle le maire lorousain.

D'autant que « les risques que nous prenons sont mesurés », a rassuré Pierre-André Perrouin, président d'une collectivité accompagnée par la Région dans ce dossier. « L'entreprise est en plein développement. Et le bâtiment qui va être construit peut être utilisé par une autre activité », a précisé le maire du Pallet.

Le calendrier de l'opération a été fixé. Le permis de construire doit être déposé à l'été 2018. Pour une mise en chantier en octobre. Le déménagement est prévu à l'été 2019.

Hervé Pavageau